COMMUNE DE LA GACILLY

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET POUR LA REQUALIFICATION DE L'ECOQUARTIER DE L'AFF EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA GACILLY

## **DU 21 DECEMBRE 2022 AU 20 JANVIER 2023**

Par arrêté n° 2022-153 en date du 07/12/2022, Monsieur le Maire de La Gacilly a prescrit l'enquête publique portant sur la Déclaration de Projet pour la requalification de l'écoquartier de l'Aff emportant Mise en Compatibilité (DPMEC) du PLU de la commune de LA GACILLY.

A cet effet, Madame COUSSEMACQ Mathilde a été désignée en qualité de Commissaire enquêtrice.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête de la déclaration de projet pour la requalification de l'écoquartier de l'Aff emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de LA GACILLY, côtés et paraphés par la Commissaire enquêtrice seront déposés à la mairie de LA GACILLY – rue de l'Hôtel de Ville – BP 4 – 56204 La Gacilly cedex, du 21/12/2022 au 20/01/2023, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la Commissaire enquêtrice à l'adresse suivante :

Madame la Commissaire enquêtrice - Hôtel de ville

Rue de l'Hôtel de Ville – BP 4 – 56204 La Gacilly cedex

Ou les envoyer par courriel à l'adresse suivante : pau@lagacilly.fr

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Ville : <a href="https://www.la-gacilly.fr">https://www.la-gacilly.fr</a>

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

La commissaire enquêtrice recueillera les observations du public à la Mairie, aux jours et heures suivants :

- Mercredi 21 décembre 2022, de 14h à 17h.
  - Samedi 7 janvier 2023, de 9h à 12h.
- Vendredi 13 janvier 2023, de 14h à 17h.
- Vendredi 20 janvier 2023, de 14h à 17h.

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de la déclaration de projet pour la requalification de l'écoquartier de l'Aff emportant mise en compatibilité du PLU, et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité environnementale est intégré au dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, sera tenue à disposition du public pendant un an en mairie à l'adresse précitée et publiée sur le site de la Ville : <a href="https://www.la-gacilly.fr">https://www.la-gacilly.fr</a>

Les observations du public figurant dans le registre d'enquête et celles transmises par voie postale seront consultables gratuitement en mairie. Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site de la commune. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et des observations du public auprès de Monsieur le Maire à l'adresse précitée.

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions de la commissaire enquêtrice, le projet de déclaration de projet valant mise en conformité du PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations du public et de la commissaire enquêtrice, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en mairie de La Gacilly auprès de Mme RAULT Maïwenn (pau@lagacilly.fr), ou au 02 99 70 51 90.